

SEANCE DU 15 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le quinze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PETIT Denise, Nadège RUIZ, Josiane ACIDE-REYNAUD.

MM. GELAS Gilles, FASS René, DOUCET Franck, LEYGNIER Sylvain, BARBE Jean-David, ROUDET Didier, NEVEJANS Bruno, CHARMEIL Sébastien.

Mme MINGAT a donné un pouvoir à Mme ACIDE-REYNAUD

Mme DEMARCQ a donné un pouvoir à M. le Maire

ETAIT EXCUSE : M. GARDEUR Dominique

SECRETAIRE : M. FASS René

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire accueille Nicolas MOURICHON et Sandrine PERINELLE qui présente au Conseil Municipal le fonctionnement de la ludothèque itinérante intercommunale. Ils précisent que la ludothèque est ouverte à tous les habitants et tout public, ce n'est pas un espace réservé aux enfants. Le souhait de la commune serait d'une présence les vendredis en soirée. Un nouveau planning sera établi à partir de septembre.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

TARIFS CANTINE-GARDERIE-ETUDES

Monsieur le Maire rappelle que selon le règlement intérieur de la cantine-garderie une augmentation des tarifs peut être appliquée chaque année. La commission cantine propose donc de passer à compter du 01 août 2009.

Le tarif cantine de 4.10 € à 4.20 €

Le tarif garderie du matin à 1.80 € (sans changement)

Le tarif garderie du soir à 2.70 € (sans changement)

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient la proposition de la commission et **VOTE** les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus.

REGIE CANTINE-GARDERIE-ETUDES

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de nommer un régisseur suppléant pour la régie de recettes dont Jocelyne BLAIN est régisseur. La commission cantine propose Valérie GONZALEZ comme régisseur suppléant pour la régie de recettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE** de nommer Valérie GONZALEZ, régisseur suppléant.

La suppléance pour les inscriptions sera à revoir lors d'une prochaine séance.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 18/02/2009 dans laquelle le Conseil Municipal décidait de retenir l'atelier d'architecture Thierry DUBUC comme Maître d'œuvre. Le permis est maintenant déposé et il est impératif de faire ces travaux (problème de sécurité, conditions de travail, produits dangereux). Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général en septembre. Le coût prévisionnel des travaux est de **223.000 €HT**. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la construction du local technique

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 15 avril 2009 dans laquelle le conseil municipal sollicitait une subvention auprès de la réserve parlementaire. Monsieur le Député de l'Isère a répondu qu'il serait souhaitable de renouveler la demande sur la 2^{ème} tranche des travaux prévue en 2010 : coût prévisionnel des travaux : 255 500 €HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **SOLLICITER** une subvention auprès de la réserve parlementaire pour la 2^{ème} tranche de travaux prévue en 2010.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h